

Division des Études et de la Vie Universitaire

Adresse : Quai 43  
43, Bd du 11 novembre 1918  
69622 Villeurbanne cedex

## INFORMATION A L'ATTENTION DES ETUDIANTS DE LICENCE STS

En raison du mouvement des personnels enseignants, **toutes les épreuves de session 2 ne seront probablement pas organisées.**

Les convocations aux épreuves de session 2 maintenues seront présentes **sur le portail étudiant**, qu'il convient donc de consulter **plusieurs fois par jour**. Elles apparaîtront non pas toutes à la même date, mais au fur et à mesure de la saisie des délibérations des jurys d'UE. Les convocations pour les épreuves maintenues seront donc de ce fait plus tardives que prévu.

Le calendrier des examens mis en ligne sur le site web « Informations pratiques Licence STS » sera régulièrement mis à jour avec indication des épreuves annulées.

Seules les convocations présentes sur le portail étudiant ont un caractère officiel et légal : **vous ne devez pas vous présenter** à une épreuve qui serait annoncée par un autre moyen (affichage papier sans le cachet du Bureau Administratif de Licence STS, application TOMUSS, annonce en amphi, etc.).

Il n'est pas possible actuellement de certifier que les inscriptions pédagogiques de printemps se dérouleront aux dates prévues. En attendant, **il est indispensable** que tous les étudiants prennent leur rendez-vous de manière normale.

Villeurbanne, le 09 janvier 2009,

Delphine GARDETTE,  
Directrice Administrative  
Division des Etudes et de la Vie Universitaire